



PROJET DÉPARTEMENTAL 2022-2028
**« Pour une Meurthe-et-Moselle
audacieuse, solidaire et citoyenne »**

édito



Les Départements sont des acteurs décisifs de la cohésion sociale et territoriale de notre pays. La crise sanitaire l'a encore démontré récemment, ils sont, avec les communes et intercommunalités, les garants des solidarités de proximité au service de tout·e·s les habitant·e·s, comme de tous les territoires et notamment les plus fragiles.

Parce qu'ils assument des politiques publiques aussi indispensables que sensibles, ils sont en permanence à l'écoute de l'évolution des besoins de nos concitoyen·ne·s, tout autant que des défis que doivent relever nos territoires.

Pour élaborer le projet départemental 2022 - 2028 adopté le 21 mars dernier, nous nous sommes appuyé sur cette écoute.

Pour dessiner les **engagements** pris devant les Meurthe-et-Mosellan·e·s et qui nous lient pour les six prochaines années dans le cadre d'un **contrat démocratique** auquel nous sommes profondément attachés, nous avons pris la mesure des nouveaux défis.

« Pour une Meurthe-et-Moselle audacieuse, solidaire et citoyenne », voici résumée notre ambition, une ambition qui s'inscrit dans **une histoire teintée de valeurs humanistes** tout en étant en prise avec le quotidien de nos concitoyen·ne·s.

Audacieuse parce que nous souhaitons expérimenter de nouvelles réponses, explorer de nouveaux champs d'action, en somme, proposer de nouvelles solutions face à l'évolution des besoins. Nous voulons inscrire résolument l'intervention du Département dans un mouvement constant vers le progrès et la justice sociale et réaffirmer son rôle singulier auprès des habitant·e·s comme des territoires. Car, n'en déplaise à certains, le Département reste un rouage central de la cohésion sociale et territoriale et un échelon de l'action publique d'une grande modernité.

Solidaire parce que, dans un contexte marqué par l'individualisme et le repli sur soi, nous faisons le choix assumé du collectif, c'est-à-dire d'un Département qui protège, accompagne, répare..., comme le choix de l'action face à toute forme de désespérance.

Citoyenne enfin parce que nous concevons l'action publique à la fois comme motrice et complémentaire d'une mobilisation de toutes et tous, acteurs de nos territoires, habitant·e·s, associations, entreprises ou encore collectivités. Et j'ai souhaité que nous nous réinterroguions systématiquement en partant des besoins de nos concitoyen·ne·s, de leurs paroles, avec la volonté qu'elles et ils soient parties prenantes de nos politiques publiques.

Notre projet départemental s'articule autour de cinq axes : la jeunesse, les solidarités, la transition écologique, les territoires et la citoyenneté. Il a été pensé comme un document vivant et sera régulièrement évalué et actualisé afin d'être au plus près des besoins des Meurthe-et-Mosellan·e·s et des territoires.

Chaynesse KHIROUNI,
Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Axe 1



AGIR POUR L'ÉMANCIPATION ET LA RÉUSSITE DES JEUNES

© Sol-iStockphotos.com

HORIZON 2028 CE QUE LE DÉPARTEMENT VA FAIRE

La jeunesse aspire à l'autonomie et à l'émancipation pour se construire et définir son projet de vie. En réponse aux incertitudes grandissantes auxquelles fait face notre jeunesse et aux difficultés qu'elle rencontre, le Département entend mettre en œuvre une politique solidaire inédite et innovante, et ce dès la prime enfance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte. En plaçant la jeunesse au cœur de son projet, au premier rang de ses priorités, il entend lui tendre une main assurée et solidaire.

- ▶ Expérimentation d'un revenu d'émancipation jeunes
- ▶ Élargissement des conditions d'accès au contrat jeune majeur pour les sortants de l'ASE
- ▶ Construction et rénovation de plus de 20 collèges
- ▶ Création d'une cité inclusive et éducative et d'un collège transfrontalier
- ▶ Développement des circuits de proximité dans l'approvisionnement des cantines scolaires
- ▶ Lutte contre la fracture numérique
- ▶ Augmentation du budget participatif des collégien-ne-s
- ▶ Consultations préventives médicales dans le champ de la santé sexuelle et de la gynécologie
- ▶ Développement de consultations de puériculture dans les Maisons Départementales des Solidarités
- ▶ Développement des lieux d'éveil parents-enfants
- ▶ Développement de l'intervention sociale au sein des familles et soutien à la parentalité
- ▶ Maillage départemental des services éducatifs de placement à domicile
- ▶ Extension du dispositif Familles solidaires à tous les enfants de l'ASE
- ▶ Développement de solutions de soutien pour les assistants familiaux
- ▶ Extension des mesures d'intervention en milieu familial
- ▶ Renforcement de l'opération premier départ en centre de vacances et du dispositif Handiloisirs 54
- ▶ Développement du Pass Jeunes 54
- ▶ Création d'un fonds d'aide à l'acquisition de matériels collectifs pour les clubs sportifs

ACCOMPAGNER LES JEUNES ADULTES VERS L'AUTONOMIE

En France, trop de jeunes ne disposent pas du minimum de ressources pour vivre dignement, se loger, se nourrir ou se chauffer. Beaucoup craignent de ne pouvoir intégrer le marché du travail et de ne pouvoir accéder à l'autonomie à laquelle ils aspirent. Le Département a choisi d'entendre et d'accompagner les jeunes qui ne parviennent pas à se projeter afin de leur permettre d'exprimer tout leur potentiel.

- ▶ Le Conseil départemental a déjà travaillé sur un scénario de revenu de base ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans, avec douze autres Départements de gauche et l'Institut des Politiques Publiques. Nous entendons poursuivre le projet qui a été refusé par le Gouvernement. Deux hypothèses sont envisagées : soit l'État ne souhaite pas soutenir un revenu d'émancipation des jeunes, auquel cas le Conseil départemental élaborera un dispositif répondant au mieux aux défis de l'autonomie des jeunes de Meurthe-et-Moselle en situation de précarité. Soit l'État décide de prendre en charge un tel revenu et le Département sera volontaire pour l'expérimenter pour tous les jeunes de 18 à 25 ans qui en ont besoin, en vue de sa généralisation au niveau national.
- ▶ Pour les jeunes majeurs sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le Conseil départemental développe fortement, depuis 2018, les Contrats Jeunes Majeurs (CJM). Près de 600 personnes entre 18 et 21 ans bénéficient de ce soutien déterminant dans la réalisation de leur projet de formation et/ou d'insertion professionnelle. Selon leurs revenus, cette aide est constituée d'une allocation complétée d'aides à l'hébergement, aux transports, aux frais d'inscription, etc. Cet accompagnement, qui s'apparente à une forme de revenu de base ou d'émancipation, pourra aller jusqu'à 25 ans si cela correspond aux besoins de la personne.

OFFRIR AUX COLLÉGIEN·NE·S UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICE À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Département inscrit l'éducation au cœur de ses priorités, en direction des 35 000 collégien·ne·s de Meurthe-et-Moselle. La jeunesse est la clé de notre dynamisme à venir.

Pour promouvoir une alimentation saine, accessible à tous, et dans une logique de responsabilité environnementale, le Département s'engage à développer les circuits de proximité pour la restauration dans les collèges, tout en maintenant sa tarification adaptée aux ressources des familles.

- ▶ Le Département consacrera 20 à 25 M€ chaque année pour construire et rénover des collèges. Responsable de la définition de la sectorisation des collèges publics, il entend permettre à chaque collégien·ne de fréquenter un établissement au plus près de son domicile ; un établissement accessible, moderne et adapté aux exigences pédagogiques et technologiques actuelles. Dans une logique d'économie circulaire, le Conseil départemental privilégiera les restructurations et le recours aux matériaux biosourcés (bois, paille, etc.). Ces investissements concerneront plus de 20 collèges.
- ▶ Une cité inclusive et éducative sera créée dans le territoire Terres de Lorraine. Elle permettra à des enfants en situation de handicap et valides d'évoluer ensemble. Elle réunira, a minima, un collège, sa SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et un Institut Médico-Éducatif (IME) avec son internat.
- ▶ L'implantation d'un collège bi-départemental sur le secteur d'Alzette-Belval est envisagée en partenariat avec le Conseil départemental de Moselle, sur un site promis à accueillir de nombreux habitants. Ce projet devra être réalisé en relation étroite avec nos voisins luxembourgeois et pourrait ainsi évoluer vers un collège binational à même de renforcer les liens transfrontaliers.
- ▶ Des dotations en outils et ressources numériques adaptés aux besoins et au projet pédagogique de chaque établissement seront déployées ; l'expérimentation de nouvelles pratiques pédagogiques sera encouragée.
- ▶ L'engagement citoyen des collégien·ne·s sera stimulé par de nombreuses propositions sportives, culturelles et scientifiques en lien avec les territoires et leur tissu associatif. L'Assemblée Départementale des Collégiens (ADC) se verra insuffler une nouvelle dynamique avec la création d'un budget participatif des collégien·ne·s.



LES 1 000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT : PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION

Les 1 000 premiers jours de l'enfant constituent une période clé de son développement. Mais bien des choses se jouent aussi pour les futurs parents, avant la conception ou autour de la naissance. La démarche des « 1 000 premiers jours » offre l'opportunité de nouvelles orientations départementales en matière de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

- ▶ Le Département renforcera la prévention sanitaire précoce avec la mise en place progressive de consultations de puériculture au sein des Maisons Départementales des Solidarités.
- ▶ Il poursuivra le développement des entretiens prénataux précoces, le repérage des dépressions post-partum sera systématisé, des consultations préventives médicales dans le champ de la santé sexuelle et de la gynécologie seront proposées.
- ▶ Le Département, fort de ses 17 lieux d'éveil parents-enfant renforcera également son soutien à la parentalité par le déploiement d'expériences itinérantes et fondées sur le « aller vers ».
- ▶ Le Conseil départemental entend adapter les modes de garde des tout-petits. La PMI accentuera ainsi ses missions de suivi, d'accompagnement dans les 140 Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) du département. Simultanément, la PMI garantira le développement harmonieux et qualitatif de l'offre en EAJE pour qu'elle reste universelle, accessible aux familles vulnérables et aux enfants à besoins spécifiques.

Le Département apportera son soutien aux près de 4 200 assistant-e-s maternel-le-s (AssMat) de Meurthe-et-Moselle en développant des maisons d'AssMat et en menant des campagnes de valorisation de leur métier.

© G. Berger-CD54



MIEUX PROTÉGER L'ENFANCE

La protection de l'enfance représente un véritable investissement social. Coordonnateur de l'ASE, le Conseil départemental apporte des réponses au plus près des familles en mobilisant le Réseau Éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) et ses partenaires institutionnels.

- ▶ Réaffirmant le primat de la sécurité affective, le Département favorisera le maintien de l'enfant dans sa famille et son environnement au moyen du renforcement de l'accompagnement social par les professionnel-le-s de l'ASE et le développement de la prévention au sein de la cellule familiale.
- ▶ Il développera également les mesures d'intervention en milieu familial, actuellement en cours d'expérimentation.
- ▶ Le dispositif *Familles solidaires* a également vocation à s'étendre à tous les enfants vulnérables ou confiés à l'ASE.
- ▶ Parce que le placement est parfois inévitable, qu'un accueil en famille est alors plus favorable et que le métier d'assistant-e familial-e souffre d'une crise des vocations, le Département développera des solutions de soutien et de relaying, une plus forte intégration de ces derniers aux équipes de l'ASE et une offre de formation plus riche, tout en promouvant la diversité de leurs profils.

FACILITER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À LA CULTURE ET AU SPORT ET PROMOUVOIR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Les politiques départementales en matière de sport et de culture ont toujours favorisé l'épanouissement des Meurthe-et-Mosellan-e-s dans une logique d'équité d'accès.

- ▶ Le Département favorisera l'accès à la culture de tout-e-s : résident-e-s des EHPAD et enfants accueillis dans les pouponnières, personnes en situation de handicap, allocataires du RSA, enfants et mineurs isolés protégés par l'ASE et étudiants en situation de précarité.
- ▶ Au service de cet objectif, il mobilisera ses équipements culturels, accompagnera les acteurs culturels dans un esprit d'équité territoriale et participera à la promotion de l'éducation populaire.
- ▶ Dans le même esprit, l'accès de tou-te-s au sport sera favorisé par le soutien au mouvement sportif, la création d'un fonds d'aide à l'acquisition de matériels collectifs pour les clubs et une large mobilisation dans le cadre de la labellisation *Terre de Jeux*.

© G. Berger-CD54





L'INNOVATION ET LE DIALOGUE
AU CŒUR DES SOLIDARITÉS HUMAINES



Grand âge, pauvreté, éloignement de l'emploi...

le Département se mobilise pour répondre à de nombreux défis avec la volonté de mettre l'humain au cœur de ses politiques publiques. Dans ce sens, le Conseil départemental adaptera son intervention sociale, construite sur l'innovation et la capacité d'agir des usagers et des associations comme bien sûr des professionnel-le-s de la collectivité. Les différentes politiques publiques en matière de solidarités seront réinterrogées en associant usagers, professionnel-le-s, élu-e-s et partenaires associatifs. Enfin, le Département entend assumer pleinement sa responsabilité en renforçant le suivi de la bienveillance du traitement réservé à ses publics accueillis ou accompagnés, en établissement ou à domicile, de l'enfance jusqu'au grand âge.

HORIZON 2028

CE QUE LE DÉPARTEMENT VA FAIRE

- ▶ Élaboration d'un schéma départemental du développement social
- ▶ Renforcement des contrôles des établissements et à domicile
- ▶ Création d'un observatoire de la santé et de lutte contre les inégalités d'accès aux soins
- ▶ Soutien à l'exercice coordonné des professionnel-le-s de santé
- ▶ Création d'un budget santé privilégiant l'appui aux projets de prévention
- ▶ Appui à l'innovation dans le cadre de e-54 santé
- ▶ Élaboration d'un schéma départemental du répit des aidants
- ▶ Développement de l'habitat inclusif et de l'allocation d'aide à la vie partagée
- ▶ Soutien renforcé en matière d'appui au recrutement pour l'aide à domicile
- ▶ Augmentation du financement des aides matérielles aux personnes en situation de handicap
- ▶ Extension progressive d'un service de nuit pour les personnes en situation de handicap
- ▶ Expérimentation d'un dispositif d'accompagnement sensoriel et sexuel en direction des personnes en situation de handicap
- ▶ Doublement du nombre de collégien-ne-s de familles modestes inscrits dans un internat de la réussite
- ▶ Doublement du nombre d'enfants de familles à faible revenu bénéficiaires du Pass Jeunes 54
- ▶ Une complémentaire santé pour les familles modestes
- ▶ Augmentation du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et des aides contre la précarité énergétique
- ▶ Campagnes de prévention du surendettement
- ▶ Expérimentation d'une Maison des Femmes
- ▶ Repérage renforcé des comportements à risque et des violences
- ▶ Soutien aux actions de sensibilisation aux droits des enfants
- ▶ Un cadre d'intervention co-construit et partagé avec les territoires et les acteurs
- ▶ Accompagner chaque personne en fonction de ses besoins pour lever les freins à l'emploi
- ▶ Expérimenter des alternatives
- ▶ Une participation citoyenne renforcée des allocataires du RSA : de bénéficiaires à partenaires
- ▶ Favoriser l'économie sociale par la commande publique
- ▶ Poursuivre nos actions afin de contribuer à la structuration de l'économie sociale et sa visibilité
- ▶ Prise de participation au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif



© G. Berger-CD54

AXE

2

AU PLUS PRÈS DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE ET DES AIDANTS

Le vieillissement de la population nous offre l'occasion de construire une société inclusive qui s'élabore à partir des besoins des plus fragiles et qui ne mette plus en scène la singularité du manque d'autonomie, qu'elle soit liée à l'âge ou au handicap. Le Département se mobilisera en conséquence autour de trois grandes priorités pour le mieux vivre chez soi des personnes âgées, de leurs proches aidants et des personnes en situation de handicap.

- ▶ Le Département renforcera son soutien aux proches aidants et aux professionnel·le·s de l'aide à la personne. Des solutions de répit à domicile seront développées sous la forme d'interventions ponctuelles permettant aux proches de s'absenter.
- ▶ Pour garantir l'accès aux soins et à l'aide à domicile, le Département soutiendra le recrutement de professionnel·le·s du secteur, notamment par l'accompagnement de bénéficiaires du RSA vers les missions d'aide à la personne.
- ▶ Le Conseil départemental créera les conditions du « bien vivre chez soi » par une politique de l'habitat visant à diversifier l'offre. Il encouragera ainsi la création de solutions d'hébergements adaptés, la mise en accessibilité des logements et le développement de l'habitat inclusif et de l'allocation d'aide à la vie partagée qui lui est associée, au bénéfice des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.
- ▶ Pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap, le Département financera plus largement les aides matérielles nécessaires et élargira l'offre de service de nuit à l'ensemble des villes moyennes de Meurthe-et-Moselle. Enfin sera engagée, avec les usagers et ses partenaires en la matière, une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement sensuel et sexuel.

Un schéma sera élaboré afin de permettre un égal accès à des solutions de répit aux plus de 100 000 aidants de Meurthe-et-Moselle

POUR UNE VIE DIGNE ET UNE SORTIE DE LA PAUVRETÉ

Le Conseil départemental, garant des solidarités humaines, se tient auprès des plus précaires. La sortie de la pauvreté est un idéal et un engagement au cœur de ses valeurs.

- ▶ Les places en internat de la réussite seront développées, l'accès au Pass Jeunes 54 sera élargi, une complémentaire santé s'ouvrira progressivement à toutes les personnes qui renoncent à une telle couverture pour des raisons financières.
- ▶ L'action départementale de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique sera consolidée au moyen, notamment, d'une augmentation des aides en directions des ménages très pauvres pour pallier la hausse des prix.

Le Conseil départemental se portera candidat auprès de l'État pour expérimenter la démarche « territoire zéro non-recours ». Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Département de promotion de l'accès au droit. Le non recours, estimé par exemple à 36 % pour le RSA, nécessite d'être combattu.

CONTRIBUER À L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOU·TE·S

Le Département est particulièrement soucieux de voir garanti, pour chaque habitant·e, un égal accès aux soins, quel que soit son âge, sa condition sociale ou son lieu de vie. En ce sens, il accompagnera les territoires confrontés à des inégalités d'accès aux soins.

- ▶ Le Département apportera son soutien aux initiatives locales, notamment aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires.
- ▶ Il favorisera une approche partenariale de proximité avec les Contrats Locaux de Santé et les Communautés Professionnelles Territoriales en Santé.
- ▶ Il soutiendra les initiatives des collectivités et communautés de professionnel·le·s dans la mise en place d'outils et de solutions numériques d'aide au maintien à domicile et de coordination des parcours portés par la démarche e-54 santé.
- ▶ En matière de prévention sanitaire, le Conseil départemental financera des démarches telles que les maisons du sport et de la santé.

2022 sera l'année de la création d'un observatoire de la santé et de lutte contre les inégalités d'accès aux soins, outil d'aide à la décision partagé avec l'Agence Régionale de Santé.





© G. Berger-CD54

AXE

2

PROTÉGER ET SOUTENIR LES VICTIMES DE VIOLENCES

Le Conseil départemental se mobilise contre les violences faites aux femmes et aux enfants autour de trois axes : repérer, sensibiliser, prévenir.

- ▶ Outre l'intervention en commissariat par la mise à disposition d'un-e travailleur-se social-e, le Département accentuera son soutien à l'hébergement et la mise à l'abri des femmes victimes de violences ainsi qu'à un ensemble de dispositifs ou d'acteurs tels par exemple que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).
- ▶ La formation des professionnel-le-s du Département sur le repérage des violences et l'orientation des victimes sera renforcée tandis que des actions de prévention et de sensibilisation en collège, en lien avec l'Éducation Nationale, seront menées.
- ▶ Le Conseil départemental s'impliquera également dans le projet de Maison des Femmes à Nancy, à la fois accueil de jour, hébergement d'urgence et lieu de sensibilisation et de prévention à destination du grand public, des enfants et du personnel des collectivités territoriales. Le projet pourra être répliqué dans d'autres territoires de Meurthe-et-Moselle.
- ▶ Le Département entend également développer la prévention des violences intrafamiliales. En matière de violences faites aux enfants, ce sont tout-e-s les professionnel-le-s de la protection de l'enfance qui seront mobilisé-e-s, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Leurs compétences de repérage et d'accompagnement des victimes seront renforcées. Des campagnes de sensibilisation seront également menées et soutenues, notamment à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant.

L'INSERTION DES PERSONNES DURABLEMENT ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI RESTE LA PRIORITÉ

L'action du Département participe à offrir un autre horizon que la précarité, en facilitant le retour à l'emploi mais également en protégeant et accompagnant les personnes qui en sont privées.

► Pour lever les freins à l'emploi, le Conseil départemental développera de nouvelles offres adaptées aux besoins sur le modèle du projet Reliance, qui déploie un accompagnement renforcé auprès de chef-fe-s de familles monoparentales.

► Le Département s'attachera à rapprocher besoins en recrutement et demande d'emploi. La collectivité accentuera ainsi sa mobilisation aux côtés des employeurs des métiers en tension, en allant vers les allocataires du RSA pour leur proposer des aides à l'embauche, des formations et des périodes d'immersion. La possibilité de cumuler temporairement salaire et allocation lors de la reprise d'un emploi pour sécuriser celle-ci sera maintenue.

► Le Département portera une politique d'insertion qui participera, en partenariat avec le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), à dessiner une société plus inclusive en s'engageant à soutenir de nouveaux territoires de Meurthe-et-Moselle qui seraient retenus pour expérimenter le dispositif Territoire Zéro chômeur de longue durée.

La Meurthe-et-Moselle fait partie des 14 premiers territoires à expérimenter un service public de l'insertion et de l'emploi pour proposer aux personnes des parcours vers l'emploi plus simples et sans rupture.

UNE ÉCONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE ET INNOVANTE

Le Département entend renforcer l'influence et le pouvoir d'agir de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

En raison de sa capacité à apporter des réponses concrètes, innovantes, agiles et efficaces aux défis sociétaux contemporains, le Conseil départemental déploiera différentes mesures :

- La prise de participation au capital de sociétés coopératives d'intérêt collectif,
- La valorisation de l'ESS dans le cadre de sa politique de contractualisation territoriale,
- La mobilisation de sa commande publique,
- L'aide à l'émergence de filières autour de la transition énergétique et écologique, du tourisme durable et social, de l'alimentation responsable et des circuits courts, du réemploi, etc.



INVESTIR L'AVENIR ÉCOLOGIQUE

La transition écologique doit permettre de faire face collectivement aux enjeux du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Ce sont des défis mondiaux et les réponses à apporter relèvent de tou-te-s, et d'abord des États dont les engagements sont aujourd'hui encore bien en deçà des objectifs qu'ils ont eux-mêmes définis.

Le Département inscrit son action au service de l'atteinte de tels objectifs, avec la volonté de prendre toute sa part. Conçue comme un impératif intimement lié à une exigence de justice sociale, la transition écologique devient une politique et une priorité à part entière du projet départemental.

HORIZON 2028

CE QUE LE DÉPARTEMENT VA FAIRE

- ▶ Rendre effective la stratégie nationale des aires protégées
- ▶ Accompagner l'objectif de zéro artificialisation nette afin de préserver des espaces
- ▶ S'inscrire dans une stratégie bas-carbone
- ▶ Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tou-te-s
- ▶ Adopter un Plan départemental de l'eau

© G. Berger-CD54

PROTÉGER, CONSERVER, PRÉSERVER

Notre patrimoine naturel est à la fois une richesse pour notre cadre de vie et une carte maîtresse pour lutter contre le réchauffement climatique. Il est aujourd'hui fragilisé.

Le Département déploiera des stratégies tout au long du mandat pour :

- ▶ la préservation de la biodiversité ;
- ▶ la protection et la valorisation de nos Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- ▶ la protection et la valorisation de notre patrimoine forestier et arboré avec, notamment, l'élaboration d'un plan paysage pour l'arbre champêtre, de nos paysages ;
- ▶ la reconstitution de continuités écologiques et l'accompagnement des initiatives de dépollution et de renaturation ;
- ▶ l'économie des sols.

La Cité des paysages verra son projet redéfini pour mieux intégrer les défis du climat et de la biodiversité, pour conforter ses missions d'animation d'un réseau d'acteurs et citoyens engagés dans la transition écologique.

LIMITER L'IMPACT SUR LE CLIMAT

Le Département s'engage dans une stratégie bas-carbone afin de diminuer significativement ses émissions de gaz à effet de serre mais également celles de l'ensemble de son territoire.

En matière de mobilité, seront développées des alternatives à l'usage individuel de la voiture :

- ▶ la pratique du vélo sera favorisée ; la réalisation de nouveaux itinéraires cyclables sera soutenue financièrement et techniquement,
- ▶ le développement des aires de co-voiturage sera accompagné,
- ▶ la gratuité du transport scolaire sera défendue auprès de la Région, ainsi que le développement des transports collectifs.

Le Département soutiendra également les initiatives des acteurs locaux en faveur de la transition énergétique, du développement des énergies renouvelables et de la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Dans le domaine de l'énergie, des économies seront recherchées dans l'ensemble du patrimoine immobilier départemental et notamment les collèges. Les collèges neufs et restructurés viseront ainsi des performances énergétiques allant bien au-delà des exigences réglementaires et privilégieront le recours aux énergies renouvelables.

ADAPTER ET ACCOMPAGNER

Le dérèglement climatique aura des incidences fortes sur l'accès à l'alimentation et à l'eau. Se nourrir dignement, être acteur de son alimentation, accéder à une alimentation saine, produite dans le respect de l'environnement et des femmes et des hommes, sont des objectifs qui constitueront le socle de l'action départementale, favorisant ainsi l'inclusion sociale et citoyenne.

- ▶ Le Conseil départemental poursuivra et développera les actions et partenariats déjà engagés, notamment le projet d'approvisionnement transfrontalier AROMA et le Projet Alimentaire Territorial Sud 54 avec notamment la création d'un « Rungis local », pour construire les conditions d'une relocalisation de notre alimentation.
- ▶ Le Département restera engagé aux côtés des agriculteurs face aux événements climatiques extrêmes et en faveur du développement des pratiques agro-écologiques.
- ▶ Un Plan départemental de l'eau sera élaboré et mobilisera l'ensemble des compétences départementales afin de préserver la qualité de l'eau, répondre aux différents besoins en eau, protéger les milieux humides, lutter contre les inondations, désimpermeabiliser les sols, etc.

© G. Berger-CD54



SOUTENIR LA DYNAMIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ DE NOS TERRITOIRES

© G. Berger-CD54

Le Département s'est vu renforcé ces dernières années dans son rôle de chef de file des solidarités territoriales et d'interlocuteur privilégié des communes et intercommunalités. Il est un point de jonction dans les relations entre les acteurs locaux, l'État et la Région Grand Est, mais aussi entre les territoires plus ruraux et les grands pôles urbains.

Le Département doit être le garant de l'équité territoriale.

Un nouveau dispositif d'appui aux territoires concrétisera cette vocation en venant soutenir les projets et favoriser les initiatives des collectivités locales, des acteurs économiques et sociaux et des partenaires associatifs sur un échelon de proximité. Les politiques d'aménagement du Département participeront à cette exigence d'élaboration d'un projet territorial équilibré, agissant positivement sur l'attractivité de la Meurthe-et-Moselle et favorisant son développement économique.

Elles doivent se penser de manière durable, pour répondre aux enjeux de la transition écologique et de la préservation de notre cadre de vie.

HORIZON 2028

CE QUE LE DÉPARTEMENT VA FAIRE

- ▶ Affirmer une conception plus sobre et plus vertueuse des aménagements routiers
- ▶ Donner à la Meurthe-et-Moselle toute sa place dans les grands enjeux de mobilité
- ▶ Agir pour l'inclusion numérique
- ▶ Développer une offre d'habitats adaptés aux besoins des Meurthe-et-Mosellan·e·s
- ▶ Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- ▶ Assurer les équilibres territoriaux dans une logique de partenariat, de solidarité et de proximité
- ▶ Accompagner les projets des associations, des communes et des intercommunalités
- ▶ Donner un nouveau cadre de contractualisation à notre appui aux territoires
- ▶ Être acteur d'une coopération transfrontalière allant dans le sens d'un réel co-développement
- ▶ Promouvoir le tourisme en Meurthe-et-Moselle et valoriser le département
- ▶ Rassembler nos talents et nos atouts autour d'une charte des valeurs du Conseil départemental
- ▶ Accroître la diffusion des trésors connus et méconnus de la Meurthe-et-Moselle
- ▶ Valoriser la mémoire ouvrière
- ▶ Poursuivre la restauration du château de Lunéville

DÉVELOPPER NOS INFRASTRUCTURES POUR DES MOBILITÉS PLUS SOBRES

Le Département entend favoriser une conception et un aménagement plus vertueux de ses infrastructures dans une perspective de transition écologique, tout en veillant à maintenir un haut niveau de service.

- ▶ La sobriété dans la création de nouvelles infrastructures routières sera recherchée afin de trouver un juste équilibre alliant sécurité routière, attractivité et intérêt écologique.
- ▶ Pour une meilleure desserte de son territoire, le Conseil départemental participera aux échanges sur les grandes infrastructures de mobilités, aux côtés de l'État, de ses partenaires européens, de la Région et des intercommunalités. Une attention toute particulière sera accordée aux liaisons avec le Luxembourg, aux dessertes ferroviaires, et à l'A31, envisagée comme support de développement des transports en commun et du covoiturage.

Afin de contribuer à la lutte contre la fracture numérique, le Département poursuivra le déploiement de la fibre optique, en partenariat avec la Région qui conduit désormais le projet. Dans le même temps, il déploiera un plan départemental pour l'inclusion numérique.



© G. Berger-CD54

FAIRE DE L'HABITAT UN OUTIL D'INCLUSION ET D'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Le Département assume la délégation des aides à la pierre avec la volonté de répondre au mieux aux besoins en logement des ménages modestes, de lutter contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne, tout en renforçant son rôle de garant de l'équilibre des politiques locales de l'habitat.

- ▶ Le Département renforcera les outils au service des territoires avec la création d'une plateforme d'échanges, d'un observatoire de l'habitat et d'un outil de portage immobilier afin de proposer un accompagnement départemental plus efficient en matière de programmation (localisation de l'offre nouvelle, diversification des logements, etc.).
- ▶ Il développera une offre de logements diversifiés et inclusifs avec ses partenaires et les territoires en lien avec les politiques d'accompagnement des publics fragiles et face aux enjeux du vieillissement et de la perte d'autonomie tout autant qu'afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap,

Meurthe-et-Moselle Habitat, qui gère 14 000 logements sociaux répartis sur 150 communes, sera le support aux nouveaux dispositifs et expérimentations en la matière : logement adapté, réhabilitation de logements vacants, logements à haute performance énergétique, etc.



© G. Berger-CD54



© G. Berger-CD54

AXE

4

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

La territorialisation de l'action départementale est réaffirmée comme une volonté de co-construire les politiques publiques au plus proche des attentes, des besoins et des projets locaux.

Il confortera également une offre d'ingénierie mise en œuvre directement, notamment en matière de soutien aux projets d'économie solidaire et au travers de groupements de commande profitant aux communes, ou indirectement par la mise à disposition de l'offre de la société publique locale XDEMAT.

- ▶ Le Département fera évoluer, en fonction des besoins, l'ingénierie de projets qu'il propose aux collectivités et aux acteurs locaux, portée prioritairement par Meurthe-et-Moselle Développement (MMD 54) mais également au travers d'un fort soutien au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 54).
- ▶ Dès 2022, le Département engagera également une concertation large et approfondie avec les communes, les intercommunalités et les associations pour construire un nouveau dispositif d'appui aux projets des territoires pour la période 2023-2028. Fondé sur l'idée d'un véritable partenariat et en recherchant les articulations possibles avec les dispositifs de l'État et de la Région, ce dispositif sera en pleine prise avec les enjeux actuels de développement solidaire et de transition écologique. Ainsi, les communes les plus fragiles, les villes et les bourgs en phase de revitalisation ou de renouvellement urbain, feront notamment l'objet d'une attention spécifique.
- ▶ En 2022, le Département expérimentera un fonds d'investissement destiné à donner un pouvoir d'initiative à chacun des six territoires. Ce fonds leur donnera la capacité d'innover là où l'action départementale, au niveau central, ou celle des acteurs locaux, ne sait répondre à des besoins identifiés.

Partenaire majeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle, le Conseil départemental continuera par ailleurs à être garant d'un service public de qualité pour la sécurité de l'ensemble de ses habitant-e-s comme des meilleures conditions de travail possible pour nos sapeurs-pompiers. Une nouvelle convention pluriannuelle permettra la réhabilitation ou la création de casernes (construction d'une caserne interdépartementale à Villerupt et de la caserne Rives de Meurthe à Nancy, etc.).

Enfin, l'enjeu de la coopération transfrontalière est présent dans de nombreux domaines. Le Département entend en être un acteur proactif et s'impliquer dans le cadre d'initiatives qui impulseront un développement plus équilibré au bénéfice des territoires nord-lorrains comme de la métropole luxembourgeoise.

RENFORCER L'IMAGE ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA MEURTHE- ET-MOSELLE

La Meurthe-et-Moselle possède de véritables atouts touristiques dont il convient de renforcer la mise en valeur. Au-delà, le Département souhaite mettre en lumière ses acteurs et ses territoires dans une perspective plus large d'attractivité.

- ▶ Le Département accompagnera les acteurs du tourisme au travers de grands événements, d'une plateforme de commercialisation, de labellisations, à l'instar de Tourisme&Handicap et Accueil Vélo, d'un soutien financier, d'un appui en matière d'ingénierie et d'expertise ou encore d'une mise en réseau.
- ▶ Il privilégiera l'écotourisme et s'appuiera sur les sites naturels départementaux, tels les espaces naturels sensibles, les véloroutes et les Boucles de la Moselle.
- ▶ Le Département fera valoir ses singularités, afin de conserver ses talents comme en attirer de nouveaux, ou encore de contribuer à structurer des filières génératrices d'emploi.
- ▶ Il s'appuiera sur sa qualité de vie, ses savoir-faire, son patrimoine, l'économie solidaire et sociale et ses filières innovantes, les grands événements, l'Université de Lorraine et les autres établissements de l'enseignement supérieur.
- ▶ Le Département proposera enfin une charte des valeurs ayant vocation à fédérer territoires, acteurs et habitant-e-s autour de thématiques sur lesquelles il agit depuis des années : la transition écologique, l'économie solidaire, l'histoire et le patrimoine, l'agriculture, les circuits courts ou encore les solidarités humaines et sociales.

METTRE EN LUMIÈRE NOTRE CULTURE ET NOTRE PATRIMOINE

La Meurthe-et-Moselle est riche de son patrimoine et de son histoire.

Le Conseil départemental contribuera à les valoriser dans un souci constant d'équité territoriale :

- ▶ par la mise en lumière du patrimoine local,
- ▶ par la diffusion des trésors locaux méconnus, grâce notamment au Centre des mémoires Michel-Dinet qui s'ouvrira davantage aux mémoires industrielles et ouvrières,
- ▶ par la poursuite de la restauration du château de Lunéville, propriété du Département, et la requalification du parc des Bosquets comme par le développement d'un projet dédié à l'excellence des métiers d'art en partenariat avec l'État et les collectivités territoriales.





CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION : UN CONTRAT DÉMOCRATIQUE RENOUVELÉ AVEC LES MEURTHE-ET-MOSELLAN·E·S

La participation de la société civile demande d'ouvrir des espaces autres que les seuls moments où ses suffrages sont sollicités, de favoriser l'engagement et de faire vivre la citoyenneté dans la diversité de ses manifestations. Les citoyen-ne-s doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent. En prenant en compte l'avis, les idées et les projets de chacun-e, le Département veut construire une collectivité où habitant-e-s, élu-e-s et technicien-ne-s s'écoutent et agissent ensemble. La participation citoyenne devient alors un cercle vertueux, de l'amont (imaginer ensemble) à l'aval (évaluer ensemble) nos politiques publiques.

HORIZON 2028

CE QUE LE DÉPARTEMENT VA FAIRE

- ▶ Encourager et valoriser l'implication citoyenne, la proposition d'idées ou de projets dans le cadre de budgets participatifs
- ▶ Favoriser de nouvelles formes d'engagement et de participation citoyenne
- ▶ Donner la parole aux usagers des services publics départementaux

© G. Berger-CD54

ENCOURAGER TOUTES LES FORMES D'ENGAGEMENT

Le bénévolat est la force du tissu associatif. Le Conseil départemental poursuivra son appui et son partenariat auprès des associations, encouragera et valorisera l'engagement des Meurthe-et-Mosellan-e-s.

- ▶ Le Conseil départemental mobilisera la plateforme numérique « Place de l'engagement », outil à l'attention des associations à la recherche de bénévoles et des citoyen-ne-s souhaitant donner de leur temps.
- ▶ Il créera une page « Engagement » sur son site internet pour permettre aux habitants d'accéder à l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne proposés par le Conseil départemental.
- ▶ Il encouragera la mobilité des jeunes en Europe dans le cadre des programmes européens dédiés et en lien avec les structures départementales et associatives qui œuvrent dans ce domaine.
- ▶ Il renforcera ses actions en faveur de l'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations au moyen, notamment, du dispositif « Égalité, Fraternité, Agissez ! ».
- ▶ Il enrichira le programme d'actions départemental d'éducation à la responsabilité sexuelle et affective et de prévention de la violence en direction des adolescent-e-s avec de nouveaux axes autour de l'estime de soi, de l'engagement et de la solidarité, de l'égalité femme-homme.

De nouvelles missions d'intérêt général seront proposées dans le cadre du service civique. Exemples : au sein du bus de l'autonomie, avec le Réseau d'Échanges, de Compétences et de Services (RECS) du Lunévillois.

LES MEURTHE-ET- MOSELLAN-E-S ACTEURS ET ACTRICES DE LEUR AVENIR

Le Département proposera aux Meurthe-et-Mosellan-e-s qui le souhaitent de s'impliquer directement et significativement dans la mise en œuvre des politiques publiques départementales.

- ▶ Des conventions citoyennes seront proposées afin d'ouvrir un dialogue direct avec les Meurthe-et-Mosellan-e-s. Conçues comme des temps d'échanges, de création collective, de co-construction entre habitant-e-s, élu-e-s et technicien-ne-s, elles permettront d'ouvrir le champ des possibles de nos politiques départementales sans idée préconçue, autour d'un projet ou d'une thématique précise, à l'échelle départementale ou territoriale.
- ▶ Le dispositif *Aidants solidaires* encouragera voisin-e-s, ami-e-s, réseaux humains de proximité, à apporter leur appui aux proches aidants. Il sera construit en lien avec le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).
- ▶ Le dispositif *Familles solidaires*, mis en œuvre en lien avec la protection de l'enfance, offrira aux enfants confiés un cadre familial épanouissant et socialisant.
- ▶ Le Département expérimentera également des budgets participatifs ouverts aux Meurthe-et-Mosellan-e-s, sur des thématiques identifiées au cours du mandat pour concrétiser leurs idées.

Pour les plus jeunes, ces conventions citoyennes pourront prendre la forme d'hackaton, format de courte durée (une journée, un week-end) et sur une problématique plus restreinte avec l'objectif d'y apporter des réponses créatives et innovantes.



DES USAGERS PARTIE-PRENANTES DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES

La nouvelle mandature sera la cadre d'un approfondissement démocratique. Elle verra la confirmation et le renforcement d'instances participative et l'installation de nouvelles instances d'écoute des intelligences d'usage.

Plusieurs instances participatives accompagnent aujourd'hui l'action du Département :

- ▶ L'Assemblée Départementale des Collégiens (ADC), le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) composé de représentants du grand âge et du handicap ou encore l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).
- ▶ Le conseil consultatif de l'insertion évoluera vers un Conseil consultatif du service public de l'insertion et de l'emploi. Pourront ainsi contribuer à la définition de la politique d'insertion, aux côtés des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les jeunes accompagné-e-s par les missions locales, les allocataires des minima sociaux comme l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité spécifique, ainsi que les personnes accompagnées par les Maisons Départementales des Solidarités (MDS).

Plusieurs autres nouvelles instances d'écoute des intelligences d'usage seront progressivement installées.

- ▶ Un espace participatif dédié au répit réunira aidants et associations engagées auprès d'eux pour construire les réponses concrètes aux besoins des aidants et suivre la mise en œuvre du schéma départemental du répit.
- ▶ Dans le domaine de la protection de l'enfance, une nouvelle instance d'écoute réunira anciens et actuels enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), parents d'enfants confiés, désireux d'améliorer la qualité de la protection de l'enfance.

Un conseil participatif de la Santé associera professionnel-le-s, usagers ou encore élu-e-s à l'élaboration de la stratégie santé du Département.



© G. Berger-CD54



© J. Peiffer

ENGAGÉ·E·S ET RESPONSABLES

Depuis 2020, les difficultés rencontrées par nombre de nos concitoyen·ne·s ont été aggravées par une crise sanitaire inédite. La dépense nette d'action sociale des Départements a ainsi augmenté de 4,2 %, alors que la participation financière de l'État n'évoluait que de 1,4 %.

Pour faire face à ces dépenses nouvelles, mettre en œuvre les engagements du projet départemental et assumer son rôle de bouclier social protégeant nos concitoyen·ne·s, notre collectivité peut s'appuyer sur une situation budgétaire saine, héritage des mandatures précédentes.

Des perspectives de recettes stables à moyen terme demeurent ; elles restent néanmoins sujettes à la conjoncture économique dans un contexte d'autonomie fiscale de la collectivité gravement mise à mal par l'État.

Cette situation budgétaire saine, garante d'une action publique durable, nous permettra de dégager des marges de manœuvre qui seront ainsi consacrées aux besoins prioritaires des Meurthe-et-Mosellan·e·s auxquels répondent les priorités du projet départemental.

HORIZON 2028 CE QUE LE DÉPARTEMENT VA FAIRE

- ▶ Un investissement soutenu
- ▶ Un recours maîtrisé à l'endettement
- ▶ Une stabilité globale des effectifs

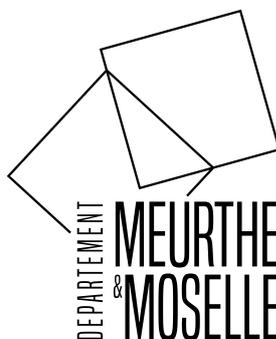


© G. Berger-CD54

PROJET DÉPARTEMENTAL 2022-2028

« ***Pour une Meurthe-et-Moselle
audacieuse, solidaire et citoyenne*** »

Retrouvez le document en intégralité sur
meurthe-et-moselle.fr



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54